

Sous-section 2.—Ports

L'étude des transports par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination des transports par terre et par eau dans beaucoup de ports. L'équipement destiné à faciliter les mouvements comprend des docks et des quais, certains pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention du fret général et un outillage spécial pour le vrac (bois, charbon, pétrole, céréales). Les installations peuvent comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées de service et d'aiguillage, des élévateurs à grains, des entrepôts à charbon, des réservoirs de pétrole et, dans les principaux ports, des cales sèches.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres, relevant du ministère des Transports, sont dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, quelque 300 ports publics relèvent directement des Transports. Ces ports sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Le ministre des Transports a nommé 131 d'entre eux des maîtres de port rémunérés, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada, sur les droits perçus des navires.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par les autorités, des docks et des aménagements appartenant à des sociétés privées: sociétés ferroviaires, industries de la pâte de bois et du papier, du pétrole et du sucre. Divers ports ont aussi des cales sèches, comme l'indique le tableau 7.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc., dans les ports d'Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port Colborne; et le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces installations représentent des immobilisations d'environ 280 millions. Les revenus et frais d'exploitation de ces installations figurent au tableau 28, p. 890.

6.—Équipement des grands ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1958

NOTA.—L'équipement de ces ports relève du Conseil des ports nationaux ou d'autres organismes.

Détails	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum de chenal d'approche..... pieds	51	30	35	35	35	39
Voie ferrée..... milles	31	64	23	5	63	75
Môles, quais, jetées, etc..... nombre	88	34	42	21	126	105
Longueur de mouillage..... pieds	35,445	23,961	33,650	9,188	61,482	34,636
Hangars de transit..... pi. car.	1,464,774	1,000,000	693,000	290,800	2,816,700	1,552,600
Entrepôts frigorifiques..... pi. cu.	1,719,000	900,000	500,000	—	2,900,000	3,031,417
Élévateurs à grains						
Capacité..... boiss.	4,152,500	3,000,000	6,000,000 ¹	6,800,000	16,762,000	21,775,500
Capacité de chargement boiss. p.h.	90,000	150,000	90,000	40,000	560,000	320,000
Grue flottante (capacité) (1) tonnes	80	65	75	—	90	85
Entrepôts à charbon..... "	57,000	—	215,000	300,000	1,415,000	—
Réservoirs à pétrole..... gallons	195,583,000	27,646,820	138,156,300	1,410,000	872,384,100	234,589,277
Grues locomotives (capacité) (2)..... tonnes	—	25	—	—	—	—
Grues électriques Luffing (capacité) (2)..... tonnes p.h.	—	180 ²	—	—	—	—

¹ Comprend un dépôt à grains de trois millions de boisseaux relié à l'élévateur.

² Sucre.